

Association Vivre en Bord de Baie  
Chez M. Lelièvre  
6, lieu-dit Pissoison  
22120 HILLION

Hillion, le 22/4/2022

<https://www.vivreenborddebaie.fr>  
vivreenborddebaie@laposte.net

Monsieur le Président  
Saint-Brieuc Armor Agglomération  
5 rue du 71ème RI CS55403  
22044 Saint-Brieuc cedex 2

Obj : réponse à votre courrier concernant la mise en place de la GEMAPI en date du 14/2/2022

Monsieur le Président,

Votre réponse à notre courrier du 13/12/2021, comporte peu de réponses concrètes à nos interrogations, par exemple elle n'explique pas les raisons de l'abandon du système d'endiguement unique de Bout de Ville à Pissoison.

Vous confirmez que des études complémentaires sont engagées, notamment pour les secteurs non protégés par des systèmes d'endiguement :

- Quels sont les délais de réalisation de ces études (recensement des enjeux, caractérisation des aléas, scénarii de protection) ?
- Qui s'en occupe ?
- Combien de scénarii seront envisagés et à quelle échéance ?

Lors des conseils d'administration du 26/9/2019 et du 17/12/2020 vous avez fixé, pour les années 2020 et 2021, le produit de la taxe GEMAPI à 1 000 000€. Vous rappelez, à bon escient, un élément essentiel de l'article 1530 bis du code général des impôts (\*) à savoir : *«le produit de la taxe GEMAPI est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, auxquelles elle est exclusivement affectée. »*

Quelles ont été les dépenses réalisées au titre de la GEMAPI en 2020 ?

Quelles ont été les dépenses réalisées au titre de la GEMAPI en 2021 ?

Lors du conseil d'administration du 16/12/2021 vous avez fixé, pour l'année 2022, le produit de la taxe GEMAPI à 1 000 000€ :

Quelles sont les dépenses envisagées au titre de la GEMAPI pour 2022 ?

Dans l'attente de vos réponses nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour l'association Vivre en Bord de Baie

Le président S. Lelièvre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Lelièvre', written in a cursive style.

Copies à :

M. Hamayon, vice-président en charge de la GEMAPI et maire d'Yffiniac

M. Cosson, maire d'Hillion

M. Haas, maire de Langueux

M. le préfet des Côtes d'Armor

(\*) [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045018931/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045018931/)